



Date de convocation : 07/05/2026

**Conseil Municipal du 12 mai 2026**

**Délibération n°2026.05.07**

Envoyé en préfecture le 13/05/2026  
Reçu en préfecture le 13/05/2026  
Publié le  
ID : 029-212901920-20260513-D20260507-DE

Nombre de membres  
En exercice : 19  
Présents : 16  
Votants : 19

**Maire : M. Éric MIOSSEC**  
**Secrétaire de séance : Gilles CRIBIER**

Le Conseil municipal de PLOUGOULM s'est réuni le 12 mai 2026 sous la Présidence de M. Eric MIOSSEC, Maire.

**Étaient présents** : M. Éric MIOSSEC ; M. Gilles CRIBIER ; Mme Catherine ROLLAND ; Mme Mélanie YVEN ; M. Alexandre REMEUR ; Mme Monique PRIGENT ; M. Cyril BIHAN ; Mme Rachel KERGUILLEC ; Mme Hélène JOLIVET ; Mme Elodie PREMEL ; Mme Morgane JOLIVET ; M. Xavier LACHAUX ; Mme Martine LE GALL-MORIN ; M. Philippe JALLU ; M. Jean-François CADIOU ; M. Alexandre CABON

**Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir** : M. Régis MIOSSEC qui a donné pouvoir à M. Alexandre REMEUR ; M. Stéphane LE BORGNE qui a donné pouvoir à M. Cyril BIHAN ; M. Julien KERAUTRET qui a donné pouvoir à Mme Elodie PREMEL.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

**D. n°2026.05.07 Désignation d'un représentant à la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC)**

(Rapporteur : M. le Maire/Délibération)

En application de l'article 1609 nonies C – IV du Code générale des impôts, une Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges est instituée au sein d'Haut Leon Communauté. Cette commission composée exclusivement de conseillers municipaux des communes membres, est chargée d'évaluer les charges transférées à l'intercommunalité et de déterminer le montant des attributions de compensation versée en contrepartie.

Il appartient au Conseil municipal de procéder à la désignation de son représentant parmi ses membres en exercice.

Il vous est proposé de nommer, en tant que représentant de la commune à la CLETC, le candidat suivant : M. Eric MIOSSEC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :



- De désigner M. Eric MIOSSEC en tant que représentant à la CLETC.

Conseil municipal - Séance du 12 mai 2026

**VOTE :**

- **Pour : 19**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**

Fait à Plougoulm, le 12 mai 2026

Le Maire, Éric MIOSSEC	Le secrétaire de séance, Gilles CRIBIER
	

**Acte rendu exécutoire** compte tenu de :

- La transmission au contrôle de légalité, le 13 mai 2026
- La publication, le 13 mai 2026

*Le Maire,*

*- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,*

*- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, contour Motte - 35000 RENNES) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*